

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CHASSE AUX OISEAUX MIGRATEURS AUX ÎLES-DE-LA-PAIX : BEAUHARNOIS REÇOIT UNE RÉPONSE SUITE À SA DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION

Beauharnois, le 10 août 2023 – Suite au communiqué reçu du gouvernement daté du 12 mai dernier interdisant dès cet automne la chasse automnale aux oiseaux migrateurs au refuge d’oiseaux migrateurs des Îles-de-la-Paix, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois avait adopté une résolution lors de la séance du 4 juillet dernier demandant à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) de revoir sa décision.

La Ville évoquait entre autre que cette décision avait un impact important pour les citoyens de Beauharnois qui pratiquent cette activité et rappelait que le refuge des Îles-de-la-Paix est le seul au Canada pour lequel des permis autorisant la chasse aux oiseaux migrateurs sont délivrés annuellement, hormis quelques exceptions dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Nombreux chasseurs étaient d’ailleurs présents lors de la séance de juillet dernier pour apporter leur appui au conseil municipal dans l’adoption de cette résolution de demander révision.

SUIVI

C’est le mercredi 9 août que l’organisation municipale a obtenu réponse officielle d’un représentant du Service canadien de la faune chez ECCC, mentionnant entre autres :

« À titre de rappel, la chasse aux oiseaux migrateurs est interdite dans les refuges d’oiseaux migrateurs à travers le pays afin d’assurer la protection des populations en vertu du [Règlement sur les refuges d’oiseaux migrateurs](#). D’autres sites sont propices à la chasse aux oiseaux migrateurs dans le couloir fluvial du Saint-Laurent et dans certaines [Réserves nationales de faune situées au Québec](#).

Bien qu’Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) n’ait pas l’obligation de consulter dans le cadre d’un changement de politique interne, les organisations et chasseurs concernés ont eu l’occasion de s’exprimer.

Considérant les raisons invoquées dans notre courriel d’information et les précisions ci-dessus, ECCC confirme la décision d’arrêter l’émission des permis de chasse aux oiseaux migrateurs à l’intérieur des limites du refuge d’oiseaux migrateurs des Îles-de-la-Paix dès la présente année 2023. Aucun permis autorisant la chasse aux oiseaux migrateurs ne sera donc délivré en 2023 et les années suivantes pour ce refuge. »

Bien que la décision ne concorde pas avec la volonté du conseil, il n’y a malheureusement rien de plus que les autorités compétentes municipales puissent faire dans ce dossier, mais il était important de pouvoir partager le fruit des démarches amorcées et communiquer la réponse obtenue.

----- 30 -----

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 228

communications@ville.beauharnois.qc.ca